

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNES DE CROISILLES, HÉMINEL et SAINT-MARTIN  
SUR-COÛTEUL.

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation environnementale  
d'exploiter un parc éolien de 9 aérogénérateurs  
d'une puissance totale installée de 32,4 MW et de  
3 postes de livraison, sur les territoires des communes  
de CROISILLES, HÉMINEL et SAINT-MARTIN-SUR-COÛTEUL.

Le Commissaire Enquêteur  
H TOUZANT  


*[Signature]*

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Exploitation d'un parc éolien par la société  
"Eoliennes du Sud Arageois"

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 258 en date du : 2.10.2018

de Monsieur le Maire de :

de M. le Préfet de  
du Pas de Calais

(1)

(1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

M. TOUZART Hervé

Profession : Commandant de Police retraité

Durée de l'enquête : 31 jours

Date d'ouverture : du : 5 Novembre au : 5 Décembre 2018

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_  
" \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant dix neuf feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : en mairie et à la préfecture 69.  
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le 5-11-2018 de 8h30 à 11h30  
Le 16-11-2018 de 14h à 17h heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
" 20-11-2018 de 8h30 à 11h30 " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_  
" 30-11-2018 de 16h00 à 17h00 " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_  
" 5-12-2018 de 15h à 18h00 " \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

(1) Cocher la case correspondante.

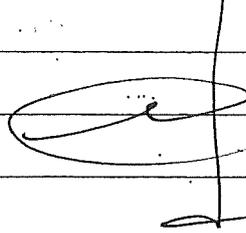
PREMIÈRE JOURNÉE

Le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

OBSERVATIONS DE M. \_\_\_\_\_

Permanence du 5 Novembre 2018

Pos d'observation



Permanence du 16 Novembre 2018

④ Le président M. DEGARDIN DE VILLERS Belgique qui  
nous déclare :

Suite au bilan de la consultation de  
l'été dernier j'insiste sur les éléments et points  
suivants :

NUISANCES : + Vision Nocturne très désagréable  
+ Bruit

L'HUMAIN qui est peu protégé

+ DESTRUCTION DES PAYSAGES

Dans la présentation de projet des photos  
prises en contre-plongée : ce qui ne permet  
bien sûr pas de voir les éblouissements par exemple  
Suggérer que les bilans d'enquête soient réellement  
portés à la connaissance de tous

Tracts de les bords aux  
la th...

- \* Etudier les possibilités d'autres sources
  - méthanisation
  - hydraulien
  - solaire.

Afin d'éviter l'énergie éolienne coûteuse et peu rentable.

~~Leppin~~

Le Cae Enquêteur

~~af~~

(2 RP) De même suite, M. FERNANDEZ nous a fait une lettre de M. Christ Faure (en feuillets) que nous aurons au présent sous la cote d

Le Cae Enquêteur

~~Leppin~~

~~af~~

(3 RP) M. Martin Dominique - 32 rue de Vix 62128 CHERISY  
0321242379

Le premier projet de brou de Roche a été refusé en considérant que l'encadrement des bords et la salubrité visuelle des communes à proximité de projet étaient trop importants.

Ce projet, qui se sur-ajoute au projet de la Voie des Popules n°2, constitue encore plus un encadrement de bords et une dégradation visuelle.

Le secteur est saturé d'éoliennes qui dénudent le paysage. Trop c'est trop.

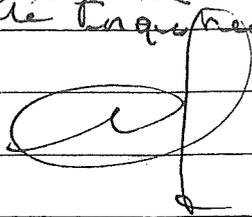
Il est temps de changer de secteur et développer d'autres énergies renouvelables.

Le Président de Poprin s'oppose également au développement de l'éolien, considérant que le village avait subi une

significativement de au développement de l'école.  
 Que sa position soit prise en compte.

Je suis donc clairement opposé au projet, car  
 nous sommes dans une situation de saturation visuelle  
 et encerclement des bords -

Le Cie Enquêtes

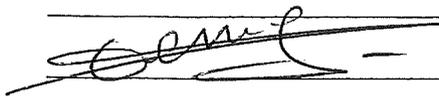
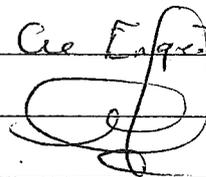


4 RP

Le présent Mr Régis DEBAY dr à CHEFIST vous  
 vient de dire:

Je suis contre ce projet éolien parce que le site  
 en est assez encombré. Aucune visuelle - entre autre  
 aucune information sur la rentabilité de ces Machines  
 A partir de quelle durée seraient elles rentables?

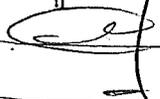
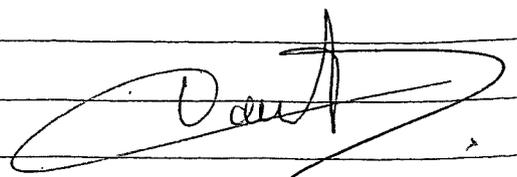
Le Cie Enquêtes

5 RP

Le présent Mr FAYT Gérôme dr à CHEFIST vous  
 dit:

Je suis clairement opposé à ce projet éolien. Celui-ci  
 a pour effet d'enclaver et d'encercler nos villages.  
 Cela avait déjà fait l'objet d'un arrêté de refus il y  
 a quelques années. Je ne pense pas que le projet  
 écologique et donc éolien doit amener à menacer  
 nos campagnes. Les enjeux financiers ne  
 doivent surtout pas guider le raisonnement et le  
 jugement des instances -

Permanence du mardi 20 Novembre 2018

Pas d'observation

Permanence du jeudi 30 Novembre 2018

6-RN - Ditons amener au présent la déclaration de Mr ROUSSE VINANT, sous cote 2, en provenance du registre numérique

Je PE

7-RN - Ditons amener au présent l'observation de Mr VINCA RONALD, en provenance du registre numérique, sous cote 3

Je PE

8-RN - Ditons amener au présent l'observation de Michel 779, en provenance du registre numérique, sous la cote 4

Je PE

9

9-RN Annexons au présent la déclaration  
de M<sup>lle</sup> DOUTRENEPICH, au service-a  
du registre Numérique, sous code 5  
Le CE

9

10-RF Le président M<sup>r</sup> LEFRERE Bernard, et  
le me Gislain de Bogny qui nous déclare:  
Je vous fais part de deux anomalies  
concernant le maire de la commune  
d'HENNEL

une éolienne est implantée sur un  
terrain appartenant à la sœur  
de M<sup>r</sup> le Maire et c'est lui qui la  
cultive

une deuxième est implantée dans une  
parcelle appartenant à M<sup>me</sup> FANESIER  
et cultivée par M<sup>r</sup> le Maire

9

9

Paimonance du 5 Décembre 2018

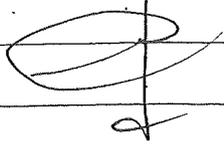
11 RN Annexons au présent la déclaration de  
M<sup>r</sup> JOUET Freddy venant du registre  
Numérique, sous le code 6

Le CE

9

CE 7

12 RP Annexons au présent la déclaration de Mr Dominique MARTIN au procureur des registres  
numérique, sous la cote 7.

Le CE  


13 RP Annexons au présent la déclaration de Mr Michel  
Desplanches déposée sous le registre numérique  
sous la cote 8.

Le CE  


14 RP Se présente Mme Annie LINGLIN dt à FONTAINE  
et elle nous dépose une lettre (1 feuillet)  
que nous annexons sous la cote 9

Le CE  


15 RP Se présente Mme MARTIN Solène dt à  
PHERIST, qui nous déclare:

✓

Je ne suis pas opposée au développement de l'éolien  
en France mais je considère que nous y avons déjà  
largement contribué dans le secteur ! Trop c'est  
trop !!!

Nous sommes déjà totalement encerclés par les éoliennes  
et le phénomène de saturation visuelle est bien réel.  
On n'en peut plus !

Nous ne sommes pas venus vivre à la campagne pour



se retrouver au milieu d'un champ d'éoliennes!

Je suis donc totalement opposée aux 2 projets en cours d'enquête publique et j'espère que nous serons entendus.

*Albat*

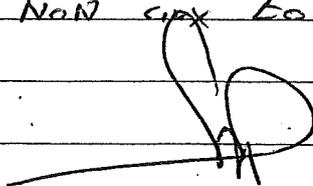
16-07 Le président M. JARRAT Roger de CHÉRISSY  
qui nous déclare:

"Habitant Chérisy, je suis hostile, comme la majorité des gens de notre village, à l'encerclement par les éoliennes de notre commune.

Depuis quel que temps l'on aperçoit de l'intensification des machines dans notre secteur, je suis également hostile à leur nombre qui, bientôt arrivera à la saturation.

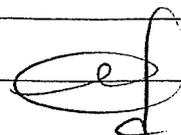
Les arbres ne sont plus "visibles" dans notre paysage, notre nature est devenue un site industriel.

Voilà pourquoi je dis NON aux EOLIENNES.



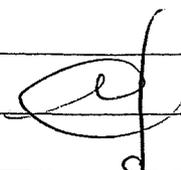
17 RN Annexes au présent le mail de M. FAYT Jérôme pour la cote 10

Le CF



18 RN Annexes au présent le mail de Mme FAYT Hélène pour la cote 11

Le CF



*[Handwritten signature]*

19 RN Annexes au procès le vicil de Mr CARTE  
Gaetan bou cote 12

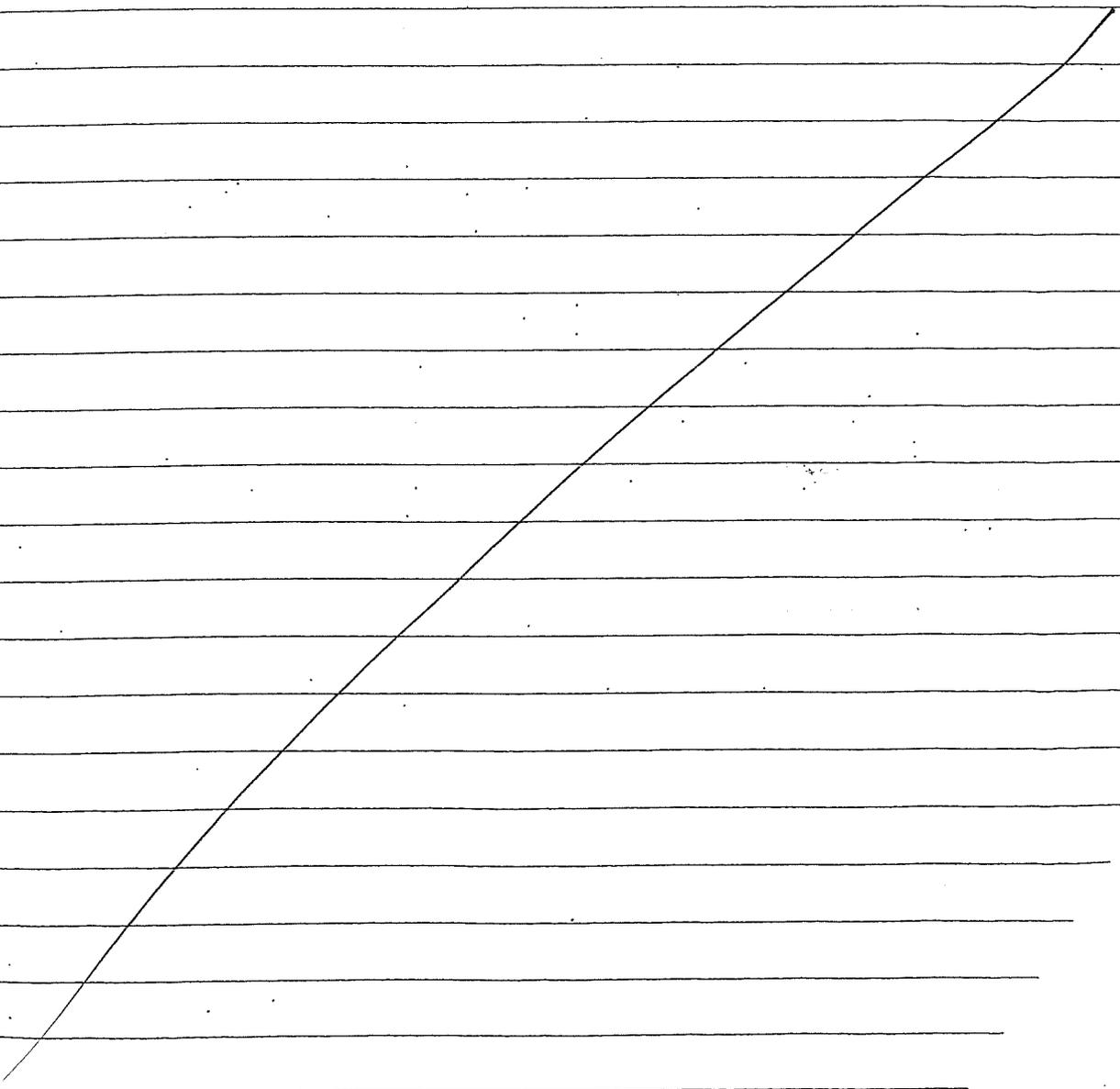
Le CE

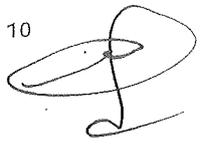
*[Handwritten signature]*

Fin de la perennence le 5 Decembre 2018 à 18h00

Le CE

*[Handwritten signature]*





[The page contains approximately 25 horizontal lines for writing, which are currently blank.]

*[Handwritten signature]* 11

[A series of approximately 30 horizontal lines for writing, spanning the width of the page.]

Le 5 Décembre 2018 à 18 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,  
je, soussigné, Toussaint Nerve, déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant vingt et un jours consécutifs,  
du 5/11/2018 au 5/12/2018  
de pendant heures des heures à 10 heures des bureaux  
et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par sept personnes  
(pages n°s 2, 3, 4, 6, 7 et 8).

En outre, j'ai reçu douze mails lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 15-11-2018 de M. Chris Farrel
- 2 28-11-2018 Mr Vincent Roussel
- 3 - Lettre en date du 28-11-2018 de M. Ronald Minceq
- 4 28-11-2018 Mr "michel 779"
- 5 - Lettre en date du 20-11-2018 de M. me Blondine Dautrepepich
- 6 3-12-2018 Mr Freddy Loguet
- 7 3-12-2018 Mr Dominique Martin
- 8 3-12-2018 Mr Desplonques Michel
- 9 5-12-2018 Mr et Mme Linglin
- 10 5-12-2018 Mr Jerome Fayt
- 11 5-12-2018 Mme Kéline Fayt
- 12 5-12-2018 Mr Gaëtan Coville

Le Commissaire Enquêteur

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ deux \_\_\_\_\_ pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 4 Janvier 2019

à M. le Chef de la Police de la Seine

(Voir mention de clôture en page 16)

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

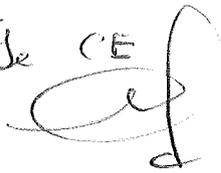
Elles sont transmises par procuration de la

Le Procureur Général

Nº 2 - RP

FW: Translate

ANNEXE 1

Se CE  


Chris Farrell <chris.farrell@cwgc.org>

jeu. 15/11/2018 13:10

Commonwealth War Graves Commission  
Rue Angele Richard, 62217 Beaurains, France  
CS10109  
Tel: +33 321217994 | Mobile: +33 607156875 | Website: www.cwgc.org



**CWGC**  
Commonwealth War Graves Commission

Je suis fortement déçu d'entendre que d'autres projets d'Eoliennes prennent place autour de mon village de Cherisy, plus précisément à Fontaine-les-Croisilles, Croisillies et Heninel.

Cette demande constante pour de plus en plus de projets « Eoliennes » saturant et détruisant la campagne sans stratégie d'implantation crée un sentiment de colère intense parmi la population.

Les touristes de guerre qui viennent dans notre région se demandent sans cesse si quelqu'un a déjà pensé aux cimetières et champs de bataille dispersés dans la région. Des recherches appropriées sont-elles en cours pour garantir que toutes les précautions nécessaires soient prises ?

On nous dit continuellement que les projets d'Eoliennes ne résulteront pas en des encerclements complets de villages. Ce n'est vraiment pas le cas, quelqu'un du gouvernement/préfecture devrait se déplacer pour jeter un coup d'œil à la destruction de nos campagnes.

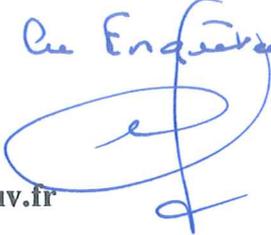
Pourquoi les projets d'Eoliennes en France ne peuvent-ils pas avoir un plan similaire d'implantation comme les autres pays où l'on plante un grand groupe d'Eoliennes sur des terres éloignées des habitations au lieu de les disperser entre les villages créant ainsi une vision de chaos total.

D'autres me disent que la raison de ces implantations relève simplement d'ordre financier pour certains propriétaires fonciers qui n'ont aucune considération envers les autres voisins et qui ne pensent seulement à tirer un avantage financier individuel.

Je ne suis pas en soi contre les « Eoliennes » mais demande que ces projets soient correctement gérés et que leur implantation n'ait pas d'impact sur la population locale !!!!  
Il y a suffisamment de terres pour accueillir les villageois et les éoliennes de manière à satisfaire tous les intéressés.

Chris Farrell  
Head of Operations Services, Western Europe Area

ANNEXE N°2  
Le Commissaire Enquêteur



Le 28 Novembre 2018

pref62@hebergement2.interieur-gouv.fr

À moi

08:05 (Il  
y a  
1 heure)

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [Eoliennes du SUD ARRAGEOIS - Croisilles - Héninel et St Martin sur cojeul](#)

-----  
Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*ROUSSEL Vincent*

**Adresse de messagerie:**

[delvi62@free.fr](mailto:delvi62@free.fr)

**Sujet:**

*Observation défavorable projet sud arrageois*

**Message:**

*Bonjour*

*Comme pour mon précédent message relatif au projet de la voie des prêtres 2, je vous renvoi monsieur le commissaire enquêteur au considérant 3 de l'arrête du 11 aout 2014 qui considère déjà un encerclement des bourgs et une saturation visuelle.*

*Ce que les projets de la voie des prêtres 2 et du sud arrageois ne manqueront pas d'alourdir et de dégrader*

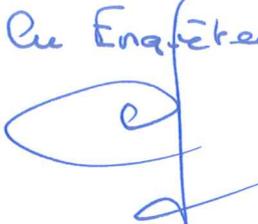
*J'ai donc moi même un avis plus que défavorable, étant un habitant de la commune de CHERISY*

*Cordialement*

*vincent ROUSSEL*

N° 72N

ANNEXE N° 3  
Le Ceu Enquêteur



Le 28 Novembre 2018

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

DinCQ Ronald

**Adresse de messagerie:**

[ronald.dincq@gmail.com](mailto:ronald.dincq@gmail.com)

**Sujet:**

Eolienne : HORS SUJET

**Message:**

Consultez cet article..il résume toute notre pensée :

<http://www.economiematin.fr/news-france-production-eoliennes-electricite>

"En 2017 d'après RTE, les 7 300 éoliennes installées ne représentent que 4,5% de la production électrique, mais environ 1,5 % seulement de l'énergie totale consommée en France, ce qui est négligeable, alors que la France a exporté 15 % de sa production."

Elle est où la logique ? On produit trop et on impose des moulins à vent qui ne servent à rien en emballant el tout sous un label "ECOLOGISTE" !

J'aimerais bien que ceux qui "pensent" viennent vivre chez nous et profiter ainsi, tout au long de l'année des 'joies' que procure la nuit l'illumination de ces éoliennes, sans compter le "petit bruit" émis par les pales.

L'ARTOIS est notre région, notre PAYS et c'est à son peuple Artésien de décider de son avenir énergétique et environnemental et non à certains élus, qui sous prétexte d'avoir d'être élu se comporte en petit roi, ou aux technocrates "bien pensant" de notre joyeuse administration.

le peuple est dans les campagnes, non dans les villes !

Le 28 Novembre 2018

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

**Adresse de messagerie:**

[michel779@yahoo.com](mailto:michel779@yahoo.com)

**Sujet:**

*des eoliennes sur heninel ???*

**Message:**

*Ce weekend lors d'une promenade je découvre que des éoliennes vont se construire chez nous a heninel !*

*des petits panneaux dans les champs, un site internet d un compliqué...qui nous balade sur un autre site internet.. je voulais essayer de venir aux horaires du panneau mais je ne suis pas certain de pouvoir.*

*mais ma seule question est : d ou vient CES EOLIENNES ?!!!??? nous n avons jamais eu d infos, un mot dans le journal ? un mot dans la boites aux lettres ? RIEN !!!!*

*EN FAIT NON j ai plein de questions...mais il est certainement trop tard pour les poser:*

*-Pourquoi ne pas avoir fait un referendum ?*

*-Pourquoi avoir caché ce projet ? aucune publicité, je suis certain que PERSONNE n est au courant dans HENINEL !!! PERSONNE !!!*

*-Quand est-ce quelles vont tourner ? Quand ? sera-t-on prévenu cette fois ?*

*-En plein centenaire de la guerre, vous voulez vraiment mettre ces pylones tout autour des cimetières militaires que nous avons ! serait il possible de les écarter des cimetières ?*

*-Et les cables, et les lignes électriques vont passer ou ? nous avons le droit de savoir si nous allons avoir des nouveaux cables qui vont passer aux pieds de nos maisons ? vont-ils traverser nos villages ?*

*Je ne suis pas contre des eoliennes chez nous mais un minimum de communication avec la population de la part de nos élus et des propriétaires de ces eoliennes. On découvre en se promenant quelque chose d aussi important, déçu !!!*

*je vais essayer d aller voir a croisilles mais il serait bien de prevenir les habitants ... qui est au courant ????*



**Auteur:**

**Adresse de messagerie:**

[blan.doutre@gmail.com](mailto:blan.doutre@gmail.com)

**Sujet:**

*Non au projet du Sud Arrageois*

**Message:**

*Légalement, les parcs éoliens ne doivent pas conduire à l'encerclement des bourgs ni à la saturation visuelle. Si ce projet voit le jour, le village de Chérisy va se retrouver encerclé, son paysage est déjà saturé d'éoliennes et ce projet va amplifier la saturation visuelle. Les communications cellulaires et la réception des ondes hertziennes se sont fortement dégradées sur le territoire de la commune de Chérisy avec l'implantation massive d'éoliennes, ce nouveau projet ne fera qu'accentuer ces problèmes.*

*Des études prouvent que le développement de l'éolien peut avoir des impacts négatifs en termes de santé, en effet, si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.*

*En tant que citoyen, la loi nous laisse peu de pouvoir quant au développement de projet éolien sur le territoire de notre commune. Pourtant notre place dans le cadre d'une concertation avec les développeurs de projet est primordiale. En ce sens, il est nécessaire de nous donner les moyens et les outils pour organiser cette concertation sous les meilleurs hospices et éviter que de tels projets puissent exister.*

*Blandine Doutremépuich*



Le 3 Décembre 2018

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

MOGUET freddy

**Adresse de messagerie:**

[freddy.moguet@orange.fr](mailto:freddy.moguet@orange.fr)

**Sujet:**

Éoliennes du SUD ARRAGEOIS

**Message:**

Monsieur,

*Je tiens à vous faire part de mon avis sur ce projet.*

*En effet, je pense que notre secteur est déjà bien impliqué concernant l'implantation de toutes ces éoliennes. Je ne comprends pas le refus du projet de "La voie des prêtres 1" sur la commune de Chérisy pour cause d'encerclement des bourgs et de saturation visuelle, et que l'on puisse autoriser d'autres projets avec les mêmes conséquences !!!*

*je ne suis pas contre les énergies propres, bien au contraire mais pas au détriment de notre cadre de vie.*

*Merci de votre attention.*

*Mr Moguet.*

Le lundi 3 Décembre 2018

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

*Dominique Martin*

**Adresse de messagerie:**

[dominique.martin0857@orange.fr](mailto:dominique.martin0857@orange.fr)

**Sujet:**

*Enquête publique Eoliennes du Sud Arrageois*

**Message:**

*Bonjour,*

*J'ai lu avec attention le dossier d'étude d'impact et résumé non technique pour ce projet éolien.*

*Je note les insuffisances relevées concernant la prise en compte de la faune dans l'étude environnementale. Mais ce qui m'interpelle le plus est la manière dont est traité l'impact paysager et l'aspect « humain ».*

*Le seul argument mis en avant est que l'impact du projet sur le paysage et sur l'humain est faible puisque le secteur est déjà saturé en éoliennes, donc en ajouter ne posera pas de problème. C'est un argument irrecevable... Car c'est bien là que se pose le problème de ce projet, qui se sur-ajoute aux autres projets, dont celui de la Voie des prêtres n°2. Nous allons être encerclés, sans existence de « zones de respiration »...*

*La carte figurant page 17 du dossier suivant : « 62\_EDF EN\_Chap4\_AU 6\_RNT\_Etude\_Impact.pdf » illustre bien la problématique. Les villages de Cherisy, Fontaine les Croisilles, Croisilles et Hendécourt les Cagnicourt vont être littéralement entourés... ce qui n'est pas acceptable.*

*La solution préconisée d'implanter des arbres à long jet pour améliorer l'intégration paysagère paraît être en complet décalage avec la réalité de la situation. Et les photomontages réalisés sur Cherisy, en face de murs et de maisons, sont tout simplement risibles et ne reflètent pas de la réalité.*

*C'est pourquoi nous sommes opposés aux deux projets éoliens actuellement en cours d'enquête publique : le secteur est déjà saturé.*

*Il me semble par ailleurs très regrettable qu'aucune permanence du commissaire enquêteur ne soit programmée un week-end. Cela ne facilite pas la concertation publique.*

*Dominique Martin*



## @1 - DESPLANCHES Michel

Date de dépôt : Le 03/12/2018 à 09:30:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : "Eoliennes du Sud-Arrageois" / EDF-En à CROISILLES, HENINEL, etc...

### Contribution :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais m'étonner de deux points qui m'ont choqué :

- Nous sommes à deux jours de la clôture de cette enquête, et je suis le premier à déposer une contribution, ce qui est proprement renversant : les gens n'ont-ils rien à dire sur ce projet, ou ont-ils peur de le faire ? (sans préjuger des quelques dépositions orales ou écrites que vous avez pu recueillir dans vos permanences en mairies).

- Dans le dossier, figure un "document" qui est une sorte de dépliant de propagande pour le projet, dans lequel trois élus témoignent de leur approbation sans réserves : ancien élu local moi-même, je m'interroge, n'ont-ils pas dérogé à la neutralité qui aurait dû être la leur, en s'abstenant de toute prise de position de ce genre, car leur intervention ouverte au débat public oriente les prises de position de la population concernée, ou pire, stérilise cette dernière qui n'ose plus s'exprimer par peur du "qu'en dira-t-on"...

Je considère donc d'emblée que votre mission se trouve biaisée par la présence de ce document au dossier, et les prises de parti des élus qui y figurent, et que cela explique au moins partiellement le très faible nombre de contributions au débat.

Entrons dans le vif du sujet, le projet lui-même, et vous aurez compris que je me place parmi les opposants :

- Premièrement pour des raisons générales, l'éolien n'est pas le bon moyen pour parvenir à une limitation des émissions de CO<sup>2</sup>, non-plus que pour une diversification du "mix" électrique du pays, comme le démontrent de nombreux organismes, à commencer par la Cour des Comptes dans son rapport récent de mars 2018, ou l'Académie des Sciences et j'en passe... Il ne faut jamais perdre de vue que nous sommes en présence d'une production intermittente et peu stockable aux conditions techniques et économiques actuelles.

- Deuxièmement, au niveau de la région des Hauts de France, il n'y a pas déficit de production électrique, l'éolien s'y est considérablement développé, et le Conseil Régional demande un moratoire de l'éolien, dans la mesure où il y a saturation des paysages, atteinte aux sites remarquables et en particulier mémoriels ; j'ajoute qu'il a fallu récemment revoir le S3REnR, ce qui signifie construction de nouvelles lignes HT et THT pour évacuer cette production éolienne pléthorique à certains moments, ajoutant encore à la défiguration des paysages. Le dossier lui-même (carte page 73 EI RNT) révèle que 27 centrales éoliennes existent, sont autorisées ou en instance dans un rayon de 20 kms !

- Troisièmement, de très nombreux monuments mémoriels de la Première Guerre sont dans le périmètre, inscrits sur la liste de projet de classement au "Patrimoine mondial de l' UNESCO" : je cite, le mémorial canadien de VIMY, le cimetière Zivy Crater, la nécropole de La Targette... à NEUVILLE-SAINT-VAST, la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette, le cimetière anglais de VIS-EN-ARTOIS, etc... Cette centrale éolienne aurait un impact visuel avéré sur ces sites, et il n' est pas pensable de l' accepter.

- Quatrièmement, l' impact visuel concerne aussi, comme le révèle l' avis de la MRAE, les villages et particulièrement les vallées de la Sensée et du Cojeul : le demandeur peut bien promettre de financer des plantations d' arbres et de haies, ce sera "cataplasme sur jambe de bois" au vu de la hauteur de 150 mètres de ses machines, et comme le démontrent les photomontages de proximité, malgré les tentatives de trucages habituels (poteaux, lignes et pylônes ou autres en premier plan, ciels nuageux, etc...).

- Cinquièmement, au-delà des impacts visuels, on aura des nuisances sonores au vu de la proximité de certaines habitations, 585 mètres au minimum, une étude acoustique qui révèle des dépassements d' émergence en nocturne, à partir de normes acoustiques officielles qui sont déjà insuffisantes au départ (pourquoi un seuil de 35 dBA dans le domaine éolien, alors que dans tous les autres domaines il est de 30 dBA ?). Nuisances stroboscopiques et lumineuses en plus, tout cela aboutissant bien évidemment à une dévalorisation des biens immobiliers quoique puisse en dire le demandeur en réponse !

- Sixièmement, le projet est fortement contraint par la présence de routes, lignes ferroviaires et surtout l' autoroute A1, l' éolienne E6 se trouvera à environ 300 mètres de l' emprise de cette dernière, un peu plus pour la ligne TGV : au vu de divers accidents récents d' effondrements d' éoliennes ou de projections d' éléments, (ex. BOUIN en Vendée, projections à plus de 500 mètres), il me semble que le principe de précaution doit imposer la suppression de la E6, par simple application des règles de la force cinétique pour des machines de 150 mètres.

- Septièmement, ce projet dont les machines définitives ne sont pas encore connues, mais qui pourrait correspondre à des NORDEX N117, aura des pales dont le point bas ne se trouvera qu' à 33 mètres de haut, alors même que plusieurs de ces aérogénérateurs seraient à moins de 200 mètres de haies ou boisements résiduels : l' avis de la MRAE a été très critique à cet égard, tant sur les impacts pour l' avifaune (Busard cendré et autres espèces sensibles à l' éolien) que pour les Chiroptères, la "pression d' inventaire" étant jugée insuffisante en regard des recommandations de la SFPEM et que dire de celle d' EUROBATS encore deux fois plus exigeante... Cela aboutit pour la MRAE à critiquer l' implantation des E4 et 5 en pleine zone de nidification du Busard cendré, et à demander eut égard des chauve-souris, le respect des règles de distance à au moins 200 mètres des haies, ou un plan de bridage renforcé dont les conditions figurent dans son avis. EDF-En a répondu à cette suggestion négativement, sans apporter la moindre justification convaincante, il convient don de lui imposer les conditions définies par la MRAE, lesquelles sont seules susceptibles d' aboutir à une baisse significative de mortalité.

- Huitièmement, je n' ai pas trouvé au dossier de "plan d' affaires", mais peut-être ai-je mal cherché : ma question est-elle donc, sous quel régime de rachat de production ce projet se placera-t-il, même si c' est EDF-EDF, participera-t-il comme le prévoient les décrets de décembre 2016 à un appel d' offre CRE, au vu du nombre et de la puissance des éoliennes prévues ?

Au terme de ma démonstration, vous comprendrez-donc, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, que je vous suggère d' émettre sur ce projet un AVIS DEFAVORABLE, ou à le soumettre à des réserves importantes (suppression de plusieurs machines, déplacement de certaines, conditions de fonctionnement plus restrictives, etc...).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, ma plus haute considération.

Michel DESPLANCHES

**Pièce(s) jointes(s) :**

# LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ



Lettre n°87- 29 novembre 2018

La Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle. Nous n'avons aucun objectif militant. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et l'actualité des secteurs électriques ainsi que leur contexte. Les prévisions concernant 2020, 2035, voire 2050, ne nous intéressent que pour l'étude de leur cohérence avec le présent et les évolutions récentes. Nos études sont inédites. Elles utilisent des données provenant des instituts de statistiques ainsi que celles des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels, associations professionnelles ou ONG.

Directeur de la Publication: Lionel Taccoen  
Rédactrice en chef : Emma Legrand

☞ Vous pouvez **recevoir notre Lettre** par simple demande par E-mail à [geopolitique.electricite@gmail.com](mailto:geopolitique.electricite@gmail.com) ou en vous inscrivant sur notre site.

☞ Vous pouvez **retrouver l'ensemble de nos études** sur [www.geopolitique-electricite.com](http://www.geopolitique-electricite.com)



## Les (très) mauvais résultats de la politique climatique française.

Peut-on exorciser des résultats funestes en prenant des engagements sensationnels à long terme ? C'est ce que vont tenter l'Union Européenne et la France lors d'un imminent sommet climatique mondial. Les engagements de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ne seront pas tenus ? Hé bien, nous ferons encore mieux que prévu...en 2050 !

Le cœur de la politique climatique française est la transition énergétique. Nous avons réduit, en 2014, nos émissions de gaz carbonique liées à l'énergie de 15% environ par rapport à 1990. Depuis une remarquable marche arrière a ramené ce chiffre à 10% environ en 2017.

La politique climatique française ne répartit pas les aides publiques selon leur efficacité à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Plus de la moitié des subventions vont à l'électricité responsable de 6% des émissions.

En conséquence nos émissions ne baissent plus. Elles augmentent. Et encore plus pour l'énergie, qui devrait être le fer de lance de notre stratégie.

## Les (très) mauvais résultats de la politique climatique française

*L'Accord de Paris sur le climat, auquel notre diplomatie a largement contribué (c'est tout à son honneur), exige explicitement (Article 4) que les pays développés montrent l'exemple en baissant leurs émissions de gaz à effet de serre.*

*Notre pays s'est engagé à baisser ses émissions totales de 40% en 2030 par rapport à 1990. En 2014, nous les avons réduites progressivement de 18%. Mais depuis elles augmentent : en 2017, la réduction n'est plus que de 16%.*

*Les émissions de gaz carbonique liées à l'énergie représentent 70% des émissions françaises. D'où la décision de mettre en œuvre un « transition énergétique » dont le but premier (si l'on en croit les déclarations officielles) est de faire baisser ces émissions. Or celles-ci ont augmenté de 3,2% en 2017 par rapport à 2016. Si l'on corrige des variations climatiques (l'année 2017 ayant été particulièrement chaude) le recul est de 4%. Ces chiffres officiels (Eurostat, Commissariat au développement durable) sont purement et simplement catastrophiques. Notre pays avait, en quatorze ans de 1990 à 2014, diminué ses émissions liées à l'énergie de 15,4%. Or depuis cette époque elles remontent chaque année, avec une accélération en 2017. Voilà qu'en 2017 par rapport à 1990, la réduction n'est plus que de 10,5% !*

*Notre pays est sur une voie qui, si elle se confirmait, conduirait à de graves manquements à nos engagements internationaux. De plus, et cela est bien plus grave, la France a contribué à aggraver depuis trois ans le réchauffement climatique.*

*Comment en ait-on arrivé là deux ans après la Loi de Transition Énergétique, sensée nous conduire à une énergie largement décarbonée?*

*Le secteur électrique est au cœur de la transition énergétique française. Ce qui fait entrer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, et la politique climatique française dans notre champ d'études.*

*L'analyse qui suit tente d'expliquer la grave dérive de la politique climatique française.*

## I. Climat : la prise de conscience mondiale.

### **Le 6 décembre 1988 : l'Assemblée Générale des Nations Unies se dit « préoccupée par le fait que certaines activités humaines pourraient modifier les caractéristiques du climat mondial ».**

A cette époque une certaine inquiétude court sur l'ensemble de la planète: l'homme serait-il en train de provoquer un changement climatique ? L'Assemblée Générale des Nations Unies voulait en savoir plus. Dans une Résolution elle « approuve la décision prise par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement de créer un groupe [d'experts] Intergouvernemental de l'Evolution du Climat »<sup>1</sup> On notera qu'aucun Etat ne se désolidarisa de cette résolution.

Ce groupe d'experts, connu par son sigle anglais GIEC, parvint à la conclusion qu'un réchauffement climatique largement du aux activités humaines était en cours. La cause en serait des dégagements de gaz provoquant un effet de serre dans l'atmosphère.

### **Le 21 mars 1994, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques entre en vigueur.**

Depuis 1988, l'idée que les activités humaines provoquent un réchauffement climatique était devenue largement majoritaire dans les milieux scientifiques. Les travaux du GIEC et l'observation de phénomènes inquiétants y furent pour beaucoup. Certes, il subsistait des experts qui doutent, mais leur audience était en baisse.

D'où la création, sous l'égide des Nations Unies, d'une Convention Cadre sur les Changements Climatiques. Ce traité international donna à l'humanité une ébauche d'organisation pour traiter de la question du réchauffement climatique. La Convention Cadre fut dotée d'un secrétariat. Il fut convenu de réunir chaque année une conférence mondiale pour tenter de trouver des solutions communes. Ce furent les « Conférences des Parties » dont le sigle anglais est COP. Les « Parties » en question désignent les participants qui comprennent pratiquement tous les états, mais aussi des groupements d'états (comme l'Union européenne) et des organisations internationales.

Les résultats de ces conférences ne furent pas toujours à la hauteur des attentes. La vingt et unième, dite COP21, qui était prévue à Paris promettait des conclusions plus positives. Le milieu scientifique mondial approchait désormais le consensus sur la réalité du changement climatique et ses causes, les activités humaines. Le rapport du GIEC du 2 novembre 2014 fut particulièrement explicite.

**Le 12 décembre 2015 : Accord de Paris sur le climat.** Cette fois-ci, les esprits étaient mûrs et il existait aussi un consensus politique pour agir. L'Accord de Paris, ratifié par pratiquement tous les Etats de la planète oblige chaque nation à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette contribution doit être publique et ses résultats aussi.

La contribution des Etats développés est très précise :

Article 4, alinéa 3 : « Les pays développés ... continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en valeur absolue... ».

***En résumé, chaque pays doit s'engager à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cet engagement, pour les pays développés doit comporter obligatoirement un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.***

***Suivant l'Accord de Paris, l'engagement essentiel des pays développés est l'annonce d'une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils***

<sup>1</sup> Résolution A/RES/43/53 du 6/12/1988 « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures »

**peuvent décrire leur stratégie, mais seul le résultat compte. L'Accord de Paris ne préconise aucune méthode : les énergies renouvelables ne sont pas citées.**

Nota : Le nouveau Président américain Donald Trump annonça en 2017 le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Le retrait effectif se heurte à des problèmes juridiques<sup>2</sup>. Une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre continue d'être menée par de nombreux Etats des Etats Unis. L'administration fédérale de l'énergie persiste à se réjouir des bons résultats américains.

## II. L'engagement français.

*Souhaitant jouer un rôle éminent lors de la Conférence de Paris (COP21), l'Union européenne, et plus particulièrement la France, annoncèrent quelques mois auparavant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre suffisamment ambitieux pour faire bonne figure.*

### Dans le cadre de l'Union européenne. Décision du 5 mars 2015.

Les Etats Membres de l'Union européenne décidèrent que leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique serait commune. Ils annoncèrent un objectif ambitieux avant la Conférence de Paris. Ainsi l'Europe s'affirmerait, dès le début des discussions comme un des leaders mondiaux de la lutte contre le réchauffement climatique.

*Le 5 mars 2015, un communiqué du Conseil des Ministres européen eut comme titre : « Les Ministres s'entendent sur la contribution de l'UE à la Conférence de Paris sur le climat, faisant de l'UE le premier grand acteur à soumettre sa contribution à l'ONU »<sup>3</sup>.*

*On y lit : « l'UE et ses Etats membres s'engagent conjointement à un objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 ».*

Bravo !

Les Etats membres pensaient ne courir aucun risque. Une réduction de 40% en quarante ans signifiait une baisse de 1% par an. Or justement l'Union européenne de 1990 à 2014 avait diminué ses émissions de 1% en un an en moyenne. De plus, l'UE avait mis en place des programmes importants d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables qui accéléreraient certainement cette cadence. La réussite de l'engagement d'une réduction de 40% en quarante ans serait un jeu d'enfant. D'où l'expression : « 40% au moins ».

Hélas !

Un mois avant l'ouverture de la Conférence de Paris, la Commission Européenne, s'appuyant sur les travaux de l'Agence Européenne de l'Environnement avertit qu'en l'état actuel de la politique énergétique, l'objectif annoncé (« 40% au moins ») ne serait pas, et de loin, atteint. Il fallait, en effet, s'attendre à une diminution du rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

***Ces prévisions pessimistes ont été confirmées et bien au-delà. Le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre européennes s'est tellement réduit qu'il est devenu nul. Les émissions de gaz à effet de serre européennes ont même été en 2017, très légèrement supérieures à celles de 2014.***

<sup>2</sup> Cf. Etude du Cabinet Gossement Avocats (confirmée par des juristes américains)

<sup>3</sup> Titre du communiqué du 5 mars 2015 du Conseil Environnement.

**De 2014 à 2017, l'apport de l'Union Européenne dans la lutte contre le réchauffement climatique a été nul.**

### **L'engagement purement français : la Loi de Transition Energétique**

Promulguée au Journal Officiel du 18 août 2015, donc plus de trois mois avant la COP21, elle se donne comme but également une réduction de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La France souhaitait jouer un rôle éminent lors des négociations. Notre pays ne pouvait pas se fixer un objectif moins ambitieux que l'ensemble de l'Union européenne. Néanmoins, on note la prudence : l'objectif « 40% au moins » de l'Union Européenne s'est muée pour la France en « 40% » seulement. En effet le risque d'échec était plus important que pour la moyenne de nos partenaires européens. De 1990 à 2014 (dernière année avec données connues en 2015) les émissions françaises n'avaient baissé que de 18%, contre 23% pour l'Union européenne.

**Depuis 2014, comme pour l'Union européenne, les émissions totales françaises n'ont plus baissé. Pire, elles ont augmenté. En 2017, leur baisse par rapport à 1990 n'était plus que de 16% contre 18% en 2014.**

**De 2014 à 2017, la France a, malheureusement, contribué à l'aggravation du réchauffement climatique.**

**Comment analyser ces résultats ?**

### **III. Les émissions de gaz à effet de serre françaises**

Ces questions sont suivies par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique). Dans son dernier Rapport National d'Inventaire (mars 2018) le CITEPA fournit pour l'année 2016, les données suivantes :

#### **Les gaz contribuant à l'effet de serre (chiffres 2016) :**

Voici les quatre principaux gaz à effet de serre dans les émissions françaises avec leur importance relative pour le réchauffement climatique :

<b>Gaz</b>	<b>Gaz carbonique (CO2)</b>	<b>Méthane (CH4)</b>	<b>Protoxyde d'azote(N2O)</b>	<b>Hydro fluocarbures HFC</b>
99,1% au total pour ces quatre gaz.	74%	12%	8,9%	4,2%

#### **Les secteurs émetteurs (chiffres 2016) :**

Les émissions relèvent de quatre secteurs :

<b>Secteur</b>	<b>Energie</b>	<b>Agriculture</b>	<b>Procédés industriels</b>	<b>Déchets</b>
Total : 100%	70,3%	16,7%	9,5%	3,5%

**Les émissions liées à l'utilisation de l'énergie contribuent à environ 70% aux émissions totales françaises (le chiffre varie un peu suivant l'année). On retrouve cette importance dans de nombreux pays développés (Europe, Amérique du Nord). Dans ces émissions provenant de l'énergie, la part du CO2 est très importante, jusqu'à 98% du total. Cette part est particulièrement suivie.**

## IV) Politique climatique : les deux options françaises.

### La première option : lier politiques de l'énergie et du climat.

La priorité a été donnée à la réduction émissions de gaz carbonique liée à l'énergie. Cela a pour conséquence de lier la politique énergétique à la politique climatique. Cela est justifié : comme nous l'avons indiqué plus haut, environ 70% des émissions françaises sont du gaz carbonique émis par l'utilisation de l'énergie.

***Le principe d'une loi de transition énergétique comme axe principal d'une politique climatique est une bonne stratégie.***

### La seconde option : la priorité pour le secteur électrique

En 2017, les derniers chiffres connus indiquent que le secteur électrique a émis 27,88 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> sur un total d'émissions liées à l'énergie estimé à 332,1 millions<sup>4</sup>. Les émissions totales françaises sont estimées à 453 millions de tonnes<sup>5</sup>.

***Le secteur électrique français émet 8,4% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de l'énergie et 6,2% des émissions totales françaises.***

La Loi de Transition Energétique promulguée en août 2015 vise en priorité le secteur électrique. Notre pays s'est doté d'un tableau de bord pour piloter cette transition énergétique nommé « Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone ». Pour une politique donnée, les priorités sont clairement indiquées par la répartition des aides publiques.

***En 2017, 60% des « Dépenses de l'Etat en faveur d'une société bas carbone » (c'est-à-dire pour la politique climatique) ont été au secteur électrique (5,68 milliards d'euros sur 9,502 milliards). Le texte ajoute : « Evolution/objectif : pas d'objectif chiffré à ce jour ».***<sup>6</sup>

Pas d'objectif d'évolution ? Le contexte confirme le maintien futur de la priorité au secteur électrique. Les aides au secteur électrique se dirigent essentiellement vers le soutien aux énergies renouvelables, c'est-à-dire au solaire et à l'éolien. Nous lisons dans les documents transmis par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire au Parlement relatifs aux Loi de Finances 2018 et 2019, la même phrase :

***« Le développement des énergies renouvelables [électriques] est un axe majeur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre »***<sup>7</sup>.

***Le Président de la République a confirmé le 27 novembre 2018 cette politique. Les aides publiques correspondant à la politique climatique française se portent, pour leur plus grande part, sur le secteur électrique qui n'émet que 6% du total des émissions de gaz à effet de serre.***

<sup>4</sup> Il s'agit ici des émissions liées à l'énergie tous gaz confondus, le chiffre est donc légèrement supérieur aux émissions de CO<sub>2</sub> seuls, fournis page suivante.

<sup>5</sup> a) Emissions secteur électrique : cf. RTE- b) Emissions du secteur énergie : chiffre de 2016 d'Eurostat, tableau env\_air\_gge majoré de 3,2% pour 2017 (Eurostat communiqué du 4 mai 2018)- c) Emissions totales françaises (hors UTCATF) tirées de SECTEN-CITEPA dans le tableau « Evolution des émissions dans l'air en France métropolitaine de 1990 à 2017 »

<sup>6</sup> Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone- Document ¼ p.9 (janvier 2018)

<sup>7</sup> Document de politique transversale-«Lutte contre le changement climatique » Loi de finances 2018, p.104- pour 2019, p.115.

## IV. Des résultats catastrophiques.

Jusqu'en 2014, les émissions françaises ont baissé. Voici les variations, depuis cette époque, des émissions totales et celles de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie (millions de tonnes)<sup>8</sup> :

Année	2014	2015	2016	2017
Emissions totales	442	446	445	453
Emissions de CO <sub>2</sub> liées à l'énergie	307,3	312,8 (+1,8%)	315,0 (+0,7%)	325,1(+3,2%) <sup>9</sup>

La France qui avait diminué ses émissions totales de 18% entre 1990 et 2014, fait marche arrière en 2017. La réduction n'est plus que de 16%.

***L'échec provient d'abord du secteur énergétique.*** Sans lui, notre pays aurait baissé ses émissions de 6,8 millions de tonnes de 2014 à 2017. Le résultat aurait été peu glorieux, mais néanmoins, notre pays aurait réduit ses émissions de 0,5% par an. Insuffisant pour les objectifs visés.

***De 1990 à 2014, les émissions de gaz carbonique liée à l'utilisation de l'énergie avaient baissé de 15,4%, voilà qu'en 2017, ce gain s'est réduit , en trois ans, à 10,5% !***

***Nous avons évité, grâce au réchauffement climatique (!), un chiffre pire en 2017. Suivant le Commissariat au Développement Durable, l'augmentation en 2017 par rapport à 2016, corrigé des variations climatiques (l'année 2017 fut chaude), est de +4%<sup>10</sup>. Qui sait ? Peut-être que l'année 2018 sera meilleure, si elle se révèle encore plus chaude !***

***Les augmentations des émissions de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie depuis trois ans sont catastrophiques. Une analyse de leurs causes puis la mise en place de mesures de correction auraient du constituer la base de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2018.***

## V. Une méthodologie inadaptée.

Les documents décrivant la politique climatique française (et européenne) ont un défaut majeur : ils confondent le but et les moyens. En France, le Président de la République a indiqué, fin 2017, que sa priorité était la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, il se place dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, qui a un seul et même objectif : limiter le changement climatique en réduisant le plus possible les émissions de gaz à effet de serre.

***Pour les pays développés, l'obligation est de « montrer la voie en assumant une réduction de leurs émissions en valeur absolue » (Art. 4 de l'Accord de Paris sur le climat). Voilà le but, sans ambiguïté.***

***Les autres dispositions de notre politique climatique sont les moyens d'atteindre ce but, mais ne sont que des moyens. Ils ne se justifient que par leur capacité à contribuer à atteindre le but indiqué ci-dessus. Or c'est bien ce***

<sup>8</sup> Même sources que dans la note 4

<sup>9</sup> Il s'agit ici du gaz carbonique seul. Les émissions, tous gaz confondus, sont légèrement supérieurs (page précédente).

<sup>10</sup> Commissariat au Développement Durable-Bilan Energétique France Métropolitaine-Avril 2018-p.4

**lien qui est trop souvent absent. Nous donnons plusieurs exemples ci-dessous.**

### **A) Le secteur électrique.**

Il ne contribue qu'à 6 % des émissions françaises. Comme dirait M. de la Palice, les mesures destinées au secteur électrique ne peuvent, au plus, qu'amener une baisse de 6 % de nos émissions. Or, depuis notre récente marche arrière, nous n'avons réduit nos émissions en 2017, par rapport à 1990, que de 16%. Il reste une diminution de 24% à réussir pour atteindre notre engagement de 40% de réduction en 2030 annoncée par la France urbi et orbi. Le plus gros des efforts est donc à réaliser en dehors de l'électricité. Pourquoi alors consacrer à l'électricité 60% des aides publiques liées à la politique climatique ?

### **B) Les énergies renouvelables.**

Lors de réalisation d'éoliennes ou d'une centrale solaire, on lit souvent : « cela évitera le rejets de n tonnes de gaz carbonique ». Certes, à condition qu'elles prennent la place d'une installation qui en émettrait. S'il s'agit une centrale thermique, il faudrait préciser le combustible, charbon, fuel ou gaz. Ce qui n'est jamais fait, pourtant le résultat peut être fort différent. Par contre, s'il s'agit de remplacer de l'électricité nucléaire, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, le gain est au mieux nul.

Depuis une dizaine d'années, les énergies renouvelables évoluent rapidement. Les données fournies par l'ONU montrent qu'en 2007, solaire et éolien recevaient les 2/3 des investissements. En 2017, ces deux énergies ont reçu plus de 95 % des investissements. Cette évolution est identique en Europe. En 2017, les investissements éoliens dans l'UE ont été de 28 milliards d'euros, soit 68,5% du total. Le solaire a reçu 10,8 milliards, soit 26,4%. Soit, ensemble 94,9% des investissements<sup>11</sup>. Les autres, biofuel, biomasse, géothermie, marine et autre petite hydraulique se contentent du reste, 2,3 milliards. La France, en enclenchant l'éolien marin, prend la même voie.

***En 2018, solaire et éolien écrasent toutes les autres énergies renouvelables.***

Eolien et solaire ont une particularité : leurs productions d'électricité sont intermittentes. Le premier est soumis au caprice des vents, le second aux ardeurs changeantes de l'astre des jours. L'ensemble est superbement déconnecté des besoins. La littérature actuelle regorge de solutions pour adapter la demande d'électricité aux fournitures aléatoires. Il faut croire que les gouvernements européens perçoivent une autre réalité. Dans leur ensemble, ils ont demandé l'autorisation, qu'ils ont obtenue, des services de concurrence européens de prévoir des aides d'état afin de disposer de suffisamment de centrales électriques n'utilisant pas de sources renouvelables. Ceci pour compenser les variations de fournitures solaires et éoliennes. Cela s'appelle créer « un marché de capacité ». Dans quel avenir pourra-t-on disposer d'autres solutions à l'échelle industrielle (stockage de l'électricité) ? Disons simplement que lorsque l'on prévoit de construire des centrales à gaz, ce n'est pas pour les faire fonctionner quelques mois. Leur usage s'étendra sur des années, voire des dizaines d'années<sup>12</sup>.

***Le gouvernement français veut porter la part « renouvelables » dans l'électricité à 40% en 2030.***

En 2017, elle fut de 16,7%, dont 6,2% pour le solaire et l'éolien. Comme la plupart des sites hydrauliques ont été aménagés et que la centrale à biomasse de Gardanne a montré les limites de l'exercice, on peut conclure que solaire et éolien devront assumer la très grande part de ce passage de 16,7% en 2017 à 40%. Leur part passera en gros de 6% à 25%.

***Cela nécessitera des centrales à gaz pour compenser l'intermittence solaire et éolienne.***

<sup>11</sup> ONU (UNEP), Bloomberg et Frankfurt School- « Global trends in renewable energy investment 2018 » pp. 14 et 24.

<sup>12</sup>Le stockage d'électricité en Australie du Sud, souvent cité, ne vient qu'en appoint à de nouvelles productions de centrales à gaz. De plus, cela n'intéresse qu'un marché de deux millions d'habitants.

### **Quel sera le gain pour le climat du passage de 6 à 25% du solaire+éolien ?**

- Solaire et éolien peuvent remplacer les centrales à charbon (cela est prévu) et à fuel. Mais ces dernières n'ont produit que 2,5% de l'électricité française en 2017. Elles correspondent à 40% des émissions du secteur électrique, soit 2,5% des émissions françaises.
- Solaire et éolien peuvent remplacer de l'électricité nucléaire. Ici le gain sera nul : le nucléaire n'émet aucun gaz à effet de serre.

L'inconnu est la production d'électricité issue des centrales à gaz nécessaires pour compenser l'intermittence du solaire et de l'éolien. Nous avons noté la rapide croissance de 2014 à 2017 de la production d'électricité issue du gaz, de 2,7 à 7,7%. En 2017, ce gaz a été à l'origine de 60% des émissions du secteur électrique, soit 4 % des émissions françaises. Il se pourrait, avec la multiplication par quatre de l'apport d'électricité intermittente entre 2017 et 2030, que l'augmentation de l'apport de l'électricité issue du gaz provoque une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>), annulant le gain des fermetures des centrales à charbon et fuel.

***Le développement du solaire et de l'éolien prévu de 2017 à 2030 aura un impact très faible, voire nul ou négatif, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre français.***

### **C) Les transports et les bâtiments.**

L'usage de l'énergie, hors électricité, dans ces deux secteurs contribue à la moitié des émissions de gaz à effet de serre français. Du fait de la priorité donnée au secteur électrique, ces deux secteurs sont mis à la portion congrue quant aux aides publiques liés à la politique climatique. Le Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone<sup>13</sup> indique que l'évolution de leurs émissions, à la hausse depuis plusieurs années, divergent de 6% (transports) et de 11% (bâtiments) par rapport aux trajectoires compatibles avec le respect des engagements français (40% de réduction des émissions en 2030 par rapport à 1990). On peut se demander si l'évolution des émissions « transports » et « bâtiments » n'est pas hors de tout contrôle actuellement.

La lecture des aides publiques correspondantes montre une accumulation de mesures, dont certaines sont peu connues, et d'autres bien complexes à obtenir. Leur importance respective est souvent difficile à discerner.

***Le gain réel de ces mesures quant à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre apparaît bien trop rarement.***

***La capacité des aides publiques est limitée. Celles consacrées à la politique climatique ont approché en 2017 dix milliards d'euros. C'est plus que le budget du Ministère de la Justice cette même année : 8,54 milliards avec le paiement des pensions. Les aides devraient être distribuées afin d'atteindre l'objectif majeur : la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 par rapport à 1990. Ce qui implique un effort pour évaluer l'impact de chaque mesure, c'est-à-dire le poids des émissions qu'elle serait susceptible d'éviter réellement.***

***L'exemple caricatural du secteur électrique montre que cela n'est pas fait. 60% des aides vont à un domaine qui ne contribue qu'à 6% des émissions. Il ne reste que 40% pour tous les autres domaines responsables de 94% des émissions françaises.***

<sup>13</sup> Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone-janvier 2018

## **En conclusion,**

Notre pays a choisi comme axe principal de sa politique climatique la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie. Cela est justifié : ce secteur est responsable de 70% des émissions. Une Loi de Transition Energétique a été promulguée en 2015 dans ce but. Or, à partir de cette même année, les émissions liées à l'énergie augmentent. Les chiffres de 2017, sont purement et simplement catastrophiques : ses émissions ont cru de 3,2% en un an, de 4%, si l'on corrige des variations du climat.

Notre pays s'est engagé à réduire de 40%, comme l'Union européenne, ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. En 2014, la réduction était de 18%, elle n'est plus en 2017 que de 16%.

La cause principale en est l'énergie. Les émissions liées à l'énergie avaient diminué de 15% environ en 2014 par rapport à 1990, en 2017, le gain n'était plus que de 10%.

Il existe en France, une foule d'initiatives aidées par la puissance publique pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de l'éco quartier au compteur électrique intelligent en passant par le bio fuel. Force est de constater que le bilan final n'est vraiment pas bon.

Le comble de l'absurdité est la priorité donnée au secteur électrique, qui reçoit 60% des aides alors qu'il n'est responsable que de 6% des émissions. Pourquoi s'acharner à décarboner un domaine qui l'est déjà ?

Notre pays doit mettre sur pied une méthodologie lui permettant de répartir les aides publiques, qui dépassent désormais le budget du Ministère de la Justice, avec efficacité. C'est-à-dire privilégier celles qui conduisent à réduire le plus efficacement les émissions de gaz à effet de serre.

Notre politique climatique n'est pas pilotée avec comme but majeur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle ne le sera que lorsque notre pays se dotera de la méthodologie correspondante. En attendant, les résultats sont (très) mauvais.